

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 454

23 février 2013

SOMMAIRE

Elettra S.A.	21790	Goodman Teal Logistics (Lux) S.à r.l.	21751
Ellipse S.A.	21789	Greenwich Holding S.à r.l.	21776
Estica S.à r.l.	21788	Kedi 2 S.à r.l.	21748
Européenne d'Investissements Immobiliers	21760	LDV Finance S.A.	21762
Event Management S.A.	21788	Lux Technology S.A.	21761
Event Management S.A.	21788	Madison Real Estate V S.à r.l.	21766
Exfiro S.A.	21788	MBH S.C.I.	21762
Exfiro S.A.	21787	Morgan Stanley Investment Funds	21766
Fendi S.A.	21787	Parlay Finance Company S.A.	21783
Fine Vitamins S.A. SPF	21787	Polonia Property	21776
Foragedon S.à r.l.	21787	Schroder Alternative Solutions	21758
FrameArt Media S.à r.l.	21789	Skymoon Investment S.A.	21756
Franco Megissi S.A.	21759	SocialAlpha Investment Fund (SAIF) SI-CAV-SIF	21756
Frobi S.à r.l.	21790	Somes Investments S.à r.l. S.C.A.	21783
Fuente Invest Luxembourg S.A.	21789	Speedlingua S.A.	21756
Fuente Services S.A.	21789	Speraconsult S.A.	21792
G.20 S.A.	21746	Steinberg Capital S.C.A., SICAR	21791
GateSecure S.A.	21790	St. Jude Medical Luxembourg	21751
Génaveh S.A.	21789	Sun Investments	21792
Global Sports Entertainment S.à r.l.	21758	Tiara S.A.	21791
Goodman APP 3 (Lux) S.à r.l.	21748	Vincent S.A.	21791
Goodman APP Holdings (Lux) S.à r.l.	21746	Westenwind S.à r.l. & Cie S.C.A., SICAR	21791
Goodman Celestite Logistics (Lux) S.à r.l.	21759	Wilkes S.A.	21792
Goodman Cobalt Logistics (Lux) S.à r.l.	21759	Wingfield International Finance	21761
Goodman Coriander Logistics (Lux) S.à r.l.	21760	Wire Capital Partners	21760
Goodman Industrial Real Estate Luxembourg S.à r.l.	21758	World Cosmetics S.A.	21792
		Zambon Advance Luxembourg S.A.	21791
		Zuriel S.A.	21791

Goodman APP Holdings (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 105.919.

—
Extrait des résolutions en date du 10 janvier 2013:

1. Il est mis fin en date du 21 janvier 2013 au mandat de gérant à savoir:

M. Daniel Peeters

2. Le gérant suivant est nommé en date du 21 janvier 2013 et cela pour une durée illimitée:

M. Philippe Van der Beken, né le 1^{er} octobre 1975 à Aalst (Belgique), de résidence professionnelle: 28, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg;

- Le conseil de Gérance se compose comme suit:

M. Dominique Prince

M. Philippe Van der Beken

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Alvin Sicre

Mandataire

Référence de publication: 2013010858/21.

(130012881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2013.

G.20 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 139.586.

—
L'an deux mil douze, le vingt-sept décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme G.20 S.A., avec siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, constituée suivant acte reçu par le notaire Georges d'HUART, alors notaire de résidence à Pétange en date du 13 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1727 du 14 juillet 2008 (la «Société»).

L'assemblée est présidée par Monsieur Marc VAN HOEK, expert-comptable, avec adresse professionnelle à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau,

qui désigne comme secrétaire Madame Irena COLAMONICO, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Erwin VANDE CRUYS, employé privé, avec la même adresse professionnelle.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social d'un montant de onze mille euros (11.000.- EUR) de manière à porter le capital social de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000.- EUR) à un montant de quarante-deux mille euros (42.000.- EUR), ensemble avec une prime d'émission globale de un million deux cent quatre-vingt-neuf mille euros (1.289.000.- EUR);

2. Emission de cent dix (110) actions nouvelles ayant une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes;

3. Acceptation de la souscription de ces nouvelles actions par LA LA BOSSE INVESTMENT S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, inscrite au R.C.S.Luxembourg sous le numéro B. 138.474 et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles actions par un apport en numéraire;

4. Modification de l'article 3 des statuts de la Société;

5. Divers.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de onze mille euros (11.000.- EUR) de manière à porter le capital social de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000.- EUR) à un montant de quarante-deux mille euros (42.000.- EUR), ensemble avec une prime d'émission globale de un million deux cent quatre-vingt-neuf mille euros (1.289.000.- EUR).

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'émettre cent dix (110) actions nouvelles ayant une valeur nominale de trente et un euros (31.- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

L'actionnaire unique Satrix International Limited, société de droit de Hong Kong, établie et ayant son siège social à Flat/RM 1201 12/F, Winway Building, 50 Wellington Street, Hong Kong, renonce expressément à son droit préférentiel de souscription.

Troisième résolution

Ensuite a comparu Monsieur Marc VAN HOEK, prénommé, agissant en qualité de mandataire du nouvel actionnaire, la société de droit luxembourgeois LA BOSSE INVESTMENT S.A., établie et ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B. 138.474 en vertu d'une procuration lui délivrée à Luxembourg, le 27 décembre 2012 (le «Souscripteur»).

Ladite procuration, après avoir été signé «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps que celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Le Souscripteur a déclaré souscrire cent dix (110) actions nouvelles ayant chacune une valeur nominale de cent euros (100.-EUR) et libérer intégralement ces actions ainsi souscrites par un apport en espèces d'un montant total un million trois cent mille euros (1.300.000.- EUR), répartis comme suit:

- La somme de onze mille euros (11.000.-EUR) est allouée au compte capital social de la société;
- La somme de un million deux cent quatre-vingt-neuf mille euros (1.289.000.-EUR) est attribuée au compte prime d'émission.

En conséquence le montant intégral de un million trois cent mille euros (1.300.000.- EUR) a dès lors été mis à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été apportée au notaire soussigné.

L'assemblée décide d'accepter ladite souscription et libération et d'attribuer les cent dix (110) actions nouvelles au Souscripteur.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions précédentes l'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 3.** Le capital social est fixé à quarante-deux mille euros (42.000.- EUR), divisé en quatre cent vingt (420) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR).»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation et frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élèvent à environ deux mille huit cents euros (2.800.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Van Hoek, I. Colamonico, E. Vande Cruys et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 décembre 2012. LAC/2012/63342. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Référence de publication: 2013009363/87.

(130010308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Goodman APP 3 (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 105.370.

—
Extrait des résolutions en date du 10 janvier 2013:

1. Il est mis fin en date du 21 janvier 2013 au mandat de gérant à savoir:

M. Daniel Peeters

2. Le gérant suivant est nommé en date du 21 janvier 2013 et cela pour une durée illimitée:

M. Philippe Van der Beken, né le 1^{er} octobre 1975 à Aalst (Belgique), de résidence professionnelle: 28, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg;

- Le conseil de Gérance se compose comme suit:

M. Dominique Prince

M. Philippe Van der Beken

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Alvin Sicre

Mandataire

Référence de publication: 2013010860/21.

(130012882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Kedi 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 165.614.

In the year two thousand and twelve, December, on the twenty-seventh day of December.

before us Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

KEDI 2 & 3 Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of one hundred twenty-five thousand euro (EUR 125,000.-), with registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 165.580 (the "Shareholder"),

Hereby represented by MaTtre Nicolas Gauzes, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 27 December 2012,

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of KEDI 2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed of 22 November 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 326 of 7 February 2012 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 165.614 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of one hundred twelve thousand five hundred euro (EUR 112,500.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to one hundred twenty-five thousand euro (EUR 125,000.-).

2 To issue eleven million two hundred fifty thousand (11,250,000) new shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01 per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares by the Shareholder and to accept full payment in cash for these new shares.

4 To amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of one hundred twelve thousand five hundred euro (EUR 112,500.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to one hundred twenty-five thousand euro (EUR 125,000.-).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue eleven million two hundred fifty thousand (11,250,000) new shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01 per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared KEDI 2 & 3 Holdings S.a r.l., prementioned, (the "Subscriber"), represented as aforementioned, which proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Subscriber declared to subscribe for eleven million two hundred fifty thousand (11,250,000) new shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01 per share, and to fully pay in cash for these shares.

The amount of one hundred twelve thousand five hundred euro (EUR 112,500.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Third resolution

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the eleven million two hundred fifty thousand (11,250,000) new shares according to the above mentioned subscription.

Fourth resolution

The Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

" **Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at one hundred twenty-five thousand euro (EUR 125,000.-) divided into twelve million five hundred thousand (12,500,000) shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all of which are fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-septième jour de décembre.

Par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

KEDI 2 & 3 Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000.-), dont le siège social est situé au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165.580 (l'«Associé»),

représenté aux fins des présentes par Maître Nicolas Gauzès, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 27 décembre 2012.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de KEDI 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cents euro

(EUR 12.500,-), dont le siège social est au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 22 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 326 du 7 février 2012 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165.614 (la «Société»). Les statuts n'ont pas encore été modifiés.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de cent douze mille cinq cents euros (EUR 112.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-).

2 Emission de onze millions deux cent cinquante mille (11.250.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales par l'Associé à libérer intégralement en espèces.

4 Modification de l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent douze mille cinq cents euros (EUR 112.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-).

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre onze millions deux cent cinquante mille (11.250.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu KEDI 2 & 3 Holdings S.à r.l., prémentionnée (le «Souscripteur»), représenté en vertu d'une procuration susmentionnée, qui après avoir été signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Le Souscripteur a déclaré souscrire onze millions deux cent cinquante mille (11.250.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) par part sociale à libérer intégralement en espèces.

Le montant de cent douze mille cinq cents euros (EUR 112.500,-) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les onze millions deux cent cinquante mille (11.250.000) parts sociales nouvelles conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Quatrième résolution

L'Associé a décidé de modifier l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital Émis.** Le capital émis de la Société est fixé à cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-) divisé en douze millions cinq cent mille (12.500.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: N. GAUZÈS, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 31 décembre 2012. Relation: DIE/2012/15516. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé): pd. RECKEN.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 9 janvier 2013.

Référence de publication: 2013008689/141.

(130009526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Goodman Teal Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 169.412.

—
Extrait des résolutions en date du 10 janvier 2013:

1. Il est mis fin en date du 21 janvier 2013 au mandat de gérant à savoir:

M. Daniel Peeters

2. Le gérant suivant est nommé en date du 21 janvier 2013 et cela pour une durée illimitée:

M. Philippe Van der Beken, né le 1^{er} octobre 1975 à Aalst (Belgique), de résidence professionnelle: 28, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg;

- Le conseil de Gérance se compose comme suit:

M. Dominique Prince

M. Philippe Van der Beken

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Alvin Sicre

Mandataire

Référence de publication: 2013010866/21.

(130012827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2013.

St. Jude Medical Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 22.616.891,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 174.258.

—
In the year two thousand and twelve, on the seventeenth (17th) day of December, before Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

were adopted the resolutions of the sole shareholder of St. Jude Medical Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, currently under registration with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) and with a share capital of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000) (the Company).

The Company was incorporated on 4 December 2012 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, which has not been published yet in the Luxembourg official gazette (Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations).

THERE APPEARED:

St. Jude Medical Luxembourg Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under registration number B 143811 (the Sole Shareholder),

hereby duly and validly represented by Maître Marie Arnaud, lawyer, with professional address at 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on 17 December 2012.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting in the name and on behalf of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that all the twenty thousand (20,000) ordinary shares of the Company, with a nominal value of one United States Dollars (USD 1) each, representing the entire share capital of the Company amounting to twenty thousand United States

Dollars (USD 20,000), are present or duly and validly represented so that the Sole Shareholder may validly resolve on all the items composing the Agenda, as defined below;

II. that the Sole Shareholder has been called in order to resolve on the items contained in the following agenda (the Agenda):

1. Increase of the share capital of the Company by an aggregate amount of twenty-two million five hundred ninety-six thousand eight hundred ninety one United States Dollars (USD 22,596,891) in order to bring it from its current amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000), through the contribution by St. Jude Medical Luxembourg Holding S.a r.l. to the benefit of the Company of one hundred eighty (180) shares, with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100) each, in St. Jude Medical Holdings B.V., up to a new amount of twenty-two million six hundred sixteen thousand eight hundred ninety-one United States Dollars (USD 22,616,891), and the consecutive creation and issuance of twenty-two million five hundred ninety-six thousand eight hundred ninety one (22,596,891) ordinary shares of the Company, with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each;

2. Amendment of article 6.1 of the Company's articles of association in order to reflect the increase in the Company's share capital contemplated under item 1 above;

3. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority granted to any manager of the Company or any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to individually, with full power of substitution, proceed in the name and on behalf of the Company to the registration of the newly issued twenty-two million five hundred ninety-six thousand eight hundred ninety one (22,596,891) ordinary shares in the share register of the Company, the registration of the changes required by the matters set out in items 1. and 2. above in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith; and

4. Miscellaneous.

III. that after due consideration, the Sole Shareholder has adopted the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an aggregate amount of twenty-two million five hundred ninety-six thousand eight hundred ninety one United States Dollars (USD 22,596,891) in order to bring it from its current amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000), represented by twenty thousand (20,00) shares, having a nominal value of one United States Dollars (USD 1) each, up to a new amount of twenty-two million six hundred sixteen thousand eight hundred ninety-one United States Dollars (USD 22,616,891), through the creation and issuance of twenty-two million five hundred ninety-six thousand eight hundred ninety one (22,596,891) new ordinary shares of the Company, with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each.

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, duly represented for the purpose hereof as stated above, hereby expressly subscribes for twenty-two million five hundred ninety-six thousand eight hundred ninety one (22,596,891) new ordinary shares of the Company, with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each (together, the New Shares).

The New Shares shall be fully paid up by the Sole Shareholder through the completion of a contribution in kind consisting of one hundred eighty shares (the Contributed Shares) of St. Jude Medical Holdings B.V., a private limited liability company (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) incorporated and existing under the laws of the Netherlands, having its registered office at Naritaweg 165, 1043 BW Amsterdam, the Netherlands, registered with the Dutch Commercial Register under registration number 34188282 (SJM BV), representing a contribution value of twenty-two million five hundred ninety-six thousand eight hundred ninety one United States Dollars (USD 22,596,891) (the Contribution).

The Contribution, in an aggregate net amount of twenty-two million five hundred ninety-six thousand eight hundred ninety one United States Dollars (USD 22,596,891) shall be allocated to the share capital account of the Company in order to fully pay-up the New Shares.

The aggregate contribution value and free transferability of the Contributed Shares contributed by the Sole Shareholder to the Company are supported by a certificate of free transferability, contribution, allocation and valuation issued by the Sole Shareholder (the Certificate) to the Company, in the presence of SJM BV which confirms inter alia that the aggregate contribution value of the Contributed Shares amounts to twenty-two million five hundred ninety-six thousand eight hundred ninety one United States Dollars (USD 22,596,891) and that the legal and beneficial ownership of the Contributed Shares may be freely transferred by the Sole Shareholder to the benefit of the Company.

A copy of the Certificate, after having been signed *in variatur* by the proxyholder acting in the name and on behalf of the Sole Shareholder, and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered along with the same.

On the basis of the Certificate, the Company witnesses the full payment of the subscription amount in relation to the issuance of the New Shares, so that the same therefore are fully paid up further to the completion of the Contribution.

The Sole Shareholder therefore expressly resolves to issue and hereby issues to itself twenty-two million five hundred ninety-six thousand eight hundred ninety one (22,596,891) new ordinary shares of the Company, with a nominal value of

one United States Dollars (USD 1) each, to itself, in its capacity as Sole Shareholder of the Company and sole subscriber for the New Shares.

As a result of the completion of the share capital increase, as outlined above, the Sole Shareholder expressly acknowledges that the share capital of the Company, which now amounts to the aggregate figure of twenty-two million six hundred sixteen thousand eight hundred ninety-one United States Dollars (USD 22,616,891), is entirely held by the Sole Shareholder and is represented by twenty-two million six hundred sixteen thousand eight hundred ninety-one (22,616,891) ordinary shares of the Company, with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 6.1 of the articles of association of the Company, which shall now read as follows:

" **6.1. Outstanding share capital.** The share capital of the Company is set at twenty-two million six hundred sixteen thousand eight hundred ninety-one United States Dollars (USD 22,616,891) and is represented by twenty-two million six hundred sixteen thousand eight hundred ninety-one (22,616,891) shares of the Company, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each (each a Share and together the Shares).

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorises any manager of the Company or any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to, each one of them acting individually, with full power of substitution under their sole signature, proceed in the name and on behalf of the Company, to the registration in the share register of the Company, including, for the avoidance of doubt, the signature of said register, of the changes mentioned under the resolutions above.

The Sole Shareholder further resolves to grant power and authority to any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to see to any formalities in connection with the issuance of the twenty-two million five hundred ninety-six thousand eight hundred ninety-one (22,596,891) new ordinary shares of the Company to the Sole Shareholder with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) and the relevant publication in the Luxembourg Official Gazette (Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) and more generally, to accomplish any and all formalities which may be required, necessary or simply useful in connection with and for the purpose of the implementation of the above resolutions.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is approximately six thousand five hundred euro (EUR 6,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above Sole Shareholder, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the Sole Shareholder, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the Sole Shareholder, the said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-septième jour du mois de décembre, par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, au Grand-Duché de Luxembourg,

ont été adoptées les résolutions de l'associé unique de St. Jude Medical Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et ayant un capital social de vingt-mille Dollars Américains (20.000 USD) (la Société).

La Société a été constituée le 4 décembre 2012 suivant un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, au Grand-Duché de Luxembourg, non encore publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

A COMPARU:

St. Jude Medical Luxembourg Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 143811 (l'Associé Unique),

représenté par Maître Marie Arnaud, avocat, ayant son adresse professionnelle 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Ladite procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique agissant au nom et pour le compte de l'Associé Unique et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, tel que représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter de ce qui suit:

I. que l'ensemble des vingt-mille (20.000) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de d'un Dollar Américain (1 USD) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, établi à vingt-mille Dollars Américains (20.000 USD) sont présentes ou dûment et valablement représentées afin que l'Associé Unique puisse valablement délibérer sur l'ensemble des points composant l'Ordre du Jour, tel que défini ci-dessous;

II. que l'Associé Unique a été convoqué afin de délibérer sur les points composant l'ordre du jour suivant (l'Ordre du Jour):

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de vingt-deux millions cinq cent quatre-vingt-seize mille huit cent quatre-vingt-onze Dollars Américains (22.596.891 USD) à l'effet de porter son montant actuel de vingt mille Dollars Américains (20.000 USD), par l'apport par St. Jude Medical Luxembourg Holding S.à r.l. au profit de la Société de cent quatre-vingt (180) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) chacune, dans St. Jude Medical Holdings B.V., à un nouveau montant de vingt-deux million six cent seize mille huit cent quatre-vingt-onze Dollars Américains (22.616.891 USD) et la création et l'émission consécutives de vingt-deux million cinq cent quatre-vingt-seize million huit cent quatre-vingt-onze (22,596,891) parts sociales ordinaires de la Société, ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (1 USD) chacune;

2. Modification consécutive de l'article 6.1 des statuts de la Société afin d'y refléter l'augmentation du capital social de la Société mentionnée au point 1 ci-dessus;

3. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg pour procéder, individuellement, avec tout pouvoir de substitution, au nom et pour le compte de la Société à l'inscription dans le registre des parts sociales de la Société des vingt-deux million cinq cent quatre-vingt-seize mille huit cent quatre-vingt-onze (22.596.891) parts sociales nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société, l'enregistrement des modifications requises par les points 1 et 2 ci-dessus dans le registre des parts sociales de la Société et d'accomplir toutes formalités y relatives; et

4. Divers.

III. qu'après due considération, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt-deux million cinq cent quatre-vingt-seize million huit cent quatre-vingt-onze Dollars Américains (22.596.891 USD) à l'effet de porter le capital social de la Société de son montant actuel de vingt mille Dollars Américains (20.000 USD), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (1 USD) chacune, à un nouveau montant de vingt-deux million six cent seize mille huit cent quatre-vingt-onze (22.616.891 USD) par voie de création et émission de vingt-deux million cinq cent quatre-vingt-seize mille huit cent quatre-vingt-onze (22.596.891) nouvelles parts sociales ordinaires de la Société, ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (1 USD) chacune.

Souscription - Paiement

L'Associé Unique, dûment représenté à l'effet des présentes comme indiqué ci-dessus, souscrit expressément à l'intégralité des vingt-deux million cinq cent quatre-vingt-seize mille huit cent quatre-vingt-onze (22.596.891) nouvelles parts sociales ordinaires de la Société, ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (1 USD) chacune (ensemble les Nouvelles Parts Sociales).

Les Nouvelles Parts Sociales sont intégralement libérées par l'Associé Unique par la réalisation d'un apport en nature consistant en cent quatre-vingt parts sociales (les Parts Sociales Apportées) de St. Jude Medical Holdings B.V., une société à responsabilité limitée ((besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) constituée et existant selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social sis Naritaweg 165, 1043 BW Amsterdam, Pays-Bas, immatriculée auprès du Registre de Commerce Néerlandais sous le numéro d'immatriculation 34188282 (SJM BV), représentation une valeur d'apport de vingt-deux million cinq cent quatre-vingt-seize mille huit cent quatre-vingt-onze Dollars Américains (22.596.891 USD) (l'Apport).

L'apport, représentant un montant net total de vingt-deux million cinq cent quatre-vingt-seize mille huit cent quatre-vingt-onze Dollars Américains (22.596.891 USD) sera alloué au compte capital social de la Société afin de libérer intégralement les Nouvelles Parts Sociales.

La valeur totale d'apport ainsi que la libre cessibilité des Parts Sociales Apportées apportées par l'Associé Unique à la Société sont établies par un certificat de libre cessibilité, apport, affectation et évaluation émis par l'Associé Unique (le Certificat) à la Société, en présence de SJM BV et confirmant entre autres que la valeur totale d'apport des Parts Sociales Apportées s'élève à vingt-deux million cinq cent quatre-vingt-seize mille huit cent quatre-vingt-onze Dollars Américains

(22.596.891 USD) et que la pleine propriété des Parts Sociales Apportées peut être librement transférée par l'Associé Unique à la Société.

Une copie du Certificat, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique agissant au nom et pour le compte de l'Associé Unique, et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Sur la base du Certificat, le Société reconnaît la libération intégrale du montant de souscription relatif à l'émission des Nouvelles Parts Sociales, lesquelles sont en conséquence intégralement libérées suite à la réalisation de l'Apport.

L'Associé Unique décide par conséquent expressément d'émettre et émet par la présente vingt-deux million cinq cent quatre-vingt-seize mille huit cent quatre-vingt-onze (22.596.891) nouvelles parts sociales ordinaires de la Société, ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (1 USD) chacune, à lui-même, en sa qualité d'Associé Unique de la Société et souscripteur unique des Nouvelles Parts Sociales.

En conséquence de la réalisation de l'augmentation de capital mentionnée ci-dessus, l'Associé Unique constate expressément que le capital social de la Société, dont le montant total est désormais de vingt-deux million six cent seize mille huit cent quatre-vingt-onze Dollars Américains (22.616.891 USD) est entièrement détenu par l'Associé Unique et est représenté par vingt deux million six cent seize mille huit cent quatre-vingt-onze (22.616.891) parts sociales ordinaires de la Société, ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (1 USD) chacune.

Seconde résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 6.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **6.1. Capital social émis.** Le capital social de la Société est fixé à vingt-deux million six cent seize mille huit cent quatre-vingt-onze Dollars Américains (22.616.891 USD), représenté par vingt-deux million six cent seize mille huit cent quatre-vingt-onze (22.616.891) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (1 USD) chacune (chacune une Part Sociale et ensemble les Parts Sociales).

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société à l'effet de refléter les modifications qui précèdent et donne pouvoir et autorise tout gérant de la Société et tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg, afin de procéder individuellement, avec tout pouvoir de substitution, sous sa seule signature, au nom et pour le compte de la Société, à l'inscription dans le registre des parts sociales de la Société, en ce compris pour éviter toute ambiguïté la signature dudit registre, des modifications décidées en vertu des résolutions ci-dessus.

L'Associé Unique décide en outre d'accorder pouvoir et autorité à tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg pour accomplir les formalités nécessaires relatives à l'émission des vingt-deux million cinq cent quatre-vingt-seize mille huit cent quatre-vingt-onze (22.596.891) nouvelles parts sociales de la Société à l'Associé Unique au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, et concernant la publication dans le Journal du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, et plus généralement d'accomplir toutes les formalités nécessaires ou utiles en vue de l'accomplissement des résolutions ci-dessus.

Estimation des Frais

Le montant des dépenses, coûts, rémunérations et frais de quelque nature que ce soit qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé à environ six mille cinq cents euros (EUR 6.500,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que l'Associé Unique l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête du même Associé Unique et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête de la présente.

Et après lecture faite au mandataire de l'Associé Unique, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Arnaud, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17346. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2013008125/249.

(130009049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Skymoon Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 172.316.

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle de l'Actionnaire en date du 18 janvier 2013 de la société Skymoon Investment S.A. que les décisions suivantes ont été prises:

- Démission de l'Administrateur suivant en date du 18 janvier 2013:

Monsieur Robert van 't Hoeft, né le 13 janvier 1958 à Schiedam, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en qualité d'Administrateur de la société.

- Nomination de l'Administrateur suivant en date du 18 janvier 2013 et pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2016:

Monsieur Patrick Leonardus Cornelis van Denzen, né le 28 février 1971 à Geleen, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en qualité d'Administrateur de la Société.

Résultant des décisions susmentionnées, l'Administrateur de la société est Monsieur Patrick Leonardus Cornelis van Denzen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Skymoon Investment S.A.
Patrick Leonardus Cornelis van Denzen
Administrateur

Référence de publication: 2013011168/22.

(130012843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2013.

SocialAlpha Investment Fund (SAIF) SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 147.036.

Le Bilan abrégé et le comptes de pertes et profits au 30 juin 2012 tels qu'approuvés par l'assemblée générale des actionnaires tenue le 28 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le fonds
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2013011171/14.

(130012630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Speedlingua S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 88.696.

L'an deux mille douze, le dix-huit décembre.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SPEEDLINGUA S.A.", avec siège social à L-8413 STEINFORT, 12, rue du Cimetière, constituée par acte notarié en date du 14 août 2002, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1484 du 15 octobre 2002. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte du notaire instrumentant en date du 22 juin 2012, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2151 du 30 août 2012.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Marc van HOEK, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Marc van HOEK, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'assemblée a été convoquée par lettre de convocation envoyée à chaque actionnaire par lettre recommandée le 6 décembre 2012.

Une copie de ces lettres de convocation a été déposée auprès du bureau de l'assemblée.

II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Transfert du siège statutaire de la Société de L-8413 STEINFORT, 12, rue du Cimetière à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

2. Modification subséquente de l'article 3 alinéas 1 et 2 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

" Art. 3.

Alinéa 1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Alinéa 2. : Il pourra être transféré en tout autre lieu à l'intérieur de la Commune de Luxembourg sur simple décision du Conseil d'Administration."

3. Divers.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Il résulte de cette liste de présence que sur les 1.280.066 actions de la catégorie A, 1.276.786 actions sont représentées à l'Assemblée, représentant 99,74% du capital social émis. L'Assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour connu de tous les actionnaires présents ou représentés.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-8413 STEINFORT, 12, rue du Cimetière, à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide en conséquence de modifier les alinéas 1 et 2 de l'article 3 de statuts pour leur donner la teneur suivante:

En version anglaise:

« **Art. 3.** The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by means of a resolution of the Board of Directors.»

En version française:

« **Art. 3.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu à l'intérieur de la commune de Luxembourg par une résolution du Conseil d'Administration.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de la présente est évalué à environ MILLE CINQ CENTS EUROS (1.500.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. van HOEK, M. NEZAR, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 décembre 2012. Relation: LAC/2012/61374. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Référence de publication: 2013008930/72.

(130010052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Goodman Industrial Real Estate Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 37.550,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 114.985.

—
Extrait des résolutions en date du 10 janvier 2013:

1. Il est mis fin en date du 21 janvier 2013 au mandat de gérant de Catégorie B à savoir:

M. Daniel Peeters

2. Le gérant suivant est nommé en Catégorie B en date du 21 janvier 2013 et cela pour une durée illimitée:

M. Philippe Van der Beken, né le 1^{er} octobre 1975 à Aalst (Belgique), de résidence professionnelle: 28, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg;

- Le conseil de Gérance se compose comme suit:

M. Dominique Prince, gérant de Catégorie A

M. Philippe Van der Beken, gérant de Catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Alvin Sicre

Mandataire

Référence de publication: 2013011531/21.

(130013025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Global Sports Entertainment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.074.336,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 110.461.

—
Les comptes annuels au 31 janvier 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Référence de publication: 2013011519/10.

(130013517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Schroder Alternative Solutions, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 111.315.

—
L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires tenue au siège social le 15 janvier 2013 a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a approuvé la ré-élection comme Administrateurs pour une période d'un an se terminant lors de l'Assemblée Générale Annuelle de 2014 de:

- Monsieur Jacques Elvinger (demeurant à Luxembourg, 2 Place Winston Churchill, 2014 Luxembourg)
- Monsieur Daniel de Fernando Garcia (demeurant en Espagne, Serrano 1, 28001 Madrid)
- Monsieur Achim Kuessner (demeurant en Allemagne, Taunustor 2, 60311 Francfort)
- Monsieur Richard Mountford (demeurant à Hong Kong SAR, 88 Queensway, Two Pacific Place, Level 33, Suites 3301)
- Monsieur Ketil Petersen (demeurant au Danemark, Store Strandstraede 21, 1255 Copenhagen)
- Monsieur Gavin Ralston (demeurent au Royaume Uni, 31 Gresham Street, EC2V 7QA Londres)
- Monsieur Georges Saier (demeurant en France, 10 rue de la Grange Batelière, 75009 Paris)

2. L'Assemblée a ré-élu PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., dont le siège social se situe 400 Route d'Esch L-1014 Luxembourg, à la fonction de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an se terminant à l'Assemblée Générale Annuelle de 2014.

Schroder Investment Management (Luxembourg) S.A. agissant comme société de gestion pour Schroder Alternative Solutions.

Référence de publication: 2013011184/23.

(130012693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Goodman Celestite Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 158.804.

—
Extrait des résolutions en date du 10 janvier 2013:

1. Il est mis fin en date du 21 janvier 2013 au mandat de gérant à savoir:

M. Daniel Peeters

2. Le gérant suivant est nommé en date du 21 janvier 2013 et cela pour une durée illimitée:

M. Philippe Van der Beken, né le 1^{er} octobre 1975 à Aalst (Belgique), de résidence professionnelle: 28, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg;

- Le conseil de Gérance se compose comme suit:

M. Dominique Prince

M. Philippe Van der Beken

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Alvin Sicre

Mandataire

Référence de publication: 2013011522/21.

(130013765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Franco Megissi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2670 Luxembourg, 21, boulevard de Verdun.

R.C.S. Luxembourg B 27.194.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Christine DOERNER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013011510/12.

(130013309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Goodman Cobalt Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 135.988.

—
Extrait des résolutions en date du 10 janvier 2013:

1. Il est mis fin en date du 21 janvier 2013 au mandat de gérant à savoir:

M. Daniel Peeters

2. Le gérant suivant est nommé en date du 21 janvier 2013 et cela pour une durée illimitée:

M. Philippe Van der Beken, né le 1^{er} octobre 1975 à Aalst (Belgique), de résidence professionnelle: 28, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg;

- Le conseil de Gérance se compose comme suit:

M. Dominique Prince

M. Philippe Van der Beken

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Alvin Sicre
Mandataire

Référence de publication: 2013011523/21.

(130013763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Goodman Coriander Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 164.560.

—
Extrait des résolutions en date du 10 janvier 2013:

1. Il est mis fin en date du 21 janvier 2013 au mandat de gérant à savoir:

M. Daniel Peeters

2. Le gérant suivant est nommé en date du 21 janvier 2013 et cela pour une durée illimitée:

M. Philippe Van der Beken, né le 1^{er} octobre 1975 à Aalst (Belgique), de résidence professionnelle: 28, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg;

- Le conseil de Gérance se compose comme suit:

M. Dominique Prince

M. Philippe Van der Beken

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Alvin Sicre
Mandataire

Référence de publication: 2013011524/21.

(130013764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Européenne d'Investissements Immobiliers, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 23.044.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 10 janvier 2013

Le siège social de la société a été transféré au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour la société
Un administrateur

Référence de publication: 2013011490/11.

(130013560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Wire Capital Partners, Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 168.241.

—
Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société tenue en date du 18 janvier 2013, que:

- L'Assemblée Générale accepte la démission, avec effet à ce jour, de la société «E&A MANAGEMENT SA.» de sa fonction de gérant de catégorie B.

- L'Assemblée Générale nomme, à compter de ce jour, Monsieur Dean David JOHNSON ayant son adresse professionnelle au 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen, comme nouveau gérant de catégorie A. Il est élu jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en l'année 2017.

- L'Assemblée Générale décide, à compter de ce jour, de convertir le gérant de catégorie A, Monsieur Gabriel EL RHILANI ayant son adresse professionnelle au 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en gérant de catégorie B. Il est élu jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en l'année 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013011264/22.

(130012935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Lux Technology S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 145.797.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement de l'actionnaire unique de la société, tenue à la date du 15 janvier 2013, que:

1) l'assemblée a pris note des démissions des administrateurs:

- Madame Bavera Aliyeva, démission de ses fonctions d'administrateur,
- Monsieur Feliks Mendelejev, démission de ses fonctions d'administrateur,
- la société JAVA CONSULTANCY SARL, démission de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué.

2) l'assemblée a décidé de réduire le nombre des administrateurs de 4 (quatre) à 3 (trois) et de nommer comme administrateurs:

- Madame Valérie Strecker, office manager, née le 13 avril 1981 à Metz (France), demeurant professionnellement au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg; et
- Monsieur Frédéric Leclercq, dirigeant de société, né le 1^{er} décembre 1964 à Cambrai (France), demeurant au 47, rue Paul Henkes, L-1710 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale de l'an 2016.

Il résulte du procès verbal du conseil d'administration tenu à la suite de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement de l'actionnaire unique de la société en date du 15 janvier 2013 que Monsieur Frédéric Leclercq, dirigeant de société, né le 1^{er} décembre 1964 à Cambrai (France), demeurant au 47, rue Paul Henkes, L-1710 Luxembourg a été nommé administrateur-délégué. Il aura tout pouvoir pour engager la société par seule signature.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale de l'an 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2013011291/31.

(130012932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Wingfield International Finance, Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 168.419.

—
Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société tenue en date du 18 janvier 2013, que:

- L'Assemblée Générale accepte la démission, avec effet à ce jour, de la société «E&A MANAGEMENT S.A.» de sa fonction d'administrateur de catégorie B.

- L'Assemblée Générale nomme, à compter de ce jour, Monsieur Dean David JOHNSON ayant son adresse professionnelle au 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen, comme nouvel administrateur de catégorie A. Il est élu jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en l'année 2017. Il est également élu Président du Conseil d'Administration et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en l'année 2017.

- L'Assemblée Générale décide, à compter de ce jour, de convertir l'administrateur de catégorie A, Monsieur Gabriel EL RHILANI ayant son adresse professionnelle au 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en administrateur de catégorie B. Il est élu jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en l'année 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013011261/23.

(130012864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2013.

MBH S.C.I., Société Civile.

Siège social: L-5885 Hesperange, 359-363, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg E 2.561.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société tenue le 18 janvier 2013

1. L'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, représentant l'intégralité du capital social de la société MBH S.C.I., a décidé à l'unanimité des voix de:

- confirmer le mandat de l'administrateur ci-après pour une durée indéterminée, de:
 - * Monsieur Roger MÜLLER, demeurant à L-5290 Neuhaeusgen, 50, rue Principale;
- d'accepter la démission de Monsieur Roland THIELEN, demeurant à F-57100 Thionville, 144, route de Guentrange, avec effet à la date de ce jour.
- nommer deux nouveaux administrateurs pour une durée indéterminée, à savoir:
 - * Monsieur Klaus SCHMITZ, né le 24 février 1944 à Sosnowitz (Pologne), demeurant à L-7758 Birtrange, Schirenermillen;
 - * Monsieur David LEFEVRE, né à Luxembourg, le 28 décembre 1970, demeurant à L-7635 Ernzen, 43, rue de Larochette.

Conformément à l'article 10 des statuts de la société, les pouvoirs de signature des administrateurs sont fixés comme suit:

«La société se trouve valablement engagée à l'égard des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs.»

Le 18 janvier 2013.

Steve LEFEVRE / David LEFEVRE / Roger MULLER / Klaus SCHMITZ / Roland THIELEN

Associé / Associé / Associé / Associé / Associé

Référence de publication: 2013011293/24.

(130012901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2013.

LDV Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 174.318.

STATUTS

L'an deux mille douze, le onze décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme "LDV Holding S.A.", établie et ayant son siège social à CH-6963, Via Ronchetto di Orlino 28, Suisse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Tessin, sous le numéro 501.3.014.141-6,

dûment représentée par son administratrice unique Madame Maria BRUNELLA BIASUTTI PIGNATON, administrateur, née à Vitoria (Brésil), le 6 septembre 1978 demeurant à CH-6815 Melide, via Lungolago Giuseppe Motta 144 (Suisse),

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement au L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, en vertu d'une procuration délivrée à Lugano (Suisse), le 19 novembre 2012; laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société anonyme qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de «LDV FINANCE S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) représenté par TRENTE ET UN MILLE (31.000) actions d'une valeur nominale de UN EURO (1,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans, à partir de la date de leur nomination.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur Unique ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera également engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration représenté par son président ou par un administrateur délégué à ces fins.

Art. 12. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée annuelle ou ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre IV. Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mardi du mois de mai à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale de la société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième (1/10ème) du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2013.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra exceptionnellement le 30 avril en 2014.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, le comparant, représenté comme mentionné ci-avant, déclare souscrire les trente et un mille (31.000) actions.

Toutes les actions ont été libérées sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constataion

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Assemblée générale des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont nommés administrateurs:
 - a) Monsieur Giuseppe PIGNATIELLO, administrateur, né à Viganello (Suisse), le 12 octobre 1975, demeurant à CH-6915 Pambio-Noranco, Via Senago 23 (Suisse), président du conseil d'administration;
 - b) Monsieur Filippo FAGNANI, administrateur, né à Milan (Italie), le 15 mai 1977, demeurant à CH-6815 Melide, via Lungolago Giuseppe Motta 144 (Suisse); et
 - c) Madame Maria BRUNELLA BIASUTTI PIGNATON, administrateur, née à Vitoria (Brésil), le 6 septembre 1978 demeurant à CH-6815 Melide, via Lungolago Giuseppe Motta 144 (Suisse).
3. La société anonyme "Revisora S.A.", établie et ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 60, Avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 145505, est nommée comme commissaire aux comptes de la société.
4. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017.
5. Le siège social de la société est fixé à L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT - C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 décembre 2012. Relation: LAC/2012/59555. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, Délivré;

Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Référence de publication: 2013008718/192.

(130010070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Morgan Stanley Investment Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 29.192.

Extrait des résolutions circulaires prises par le conseil d'administration de la Société en date du 27 décembre 2012

En date du 27 décembre 2012, le conseil d'administration de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Madame Laurence MAGLOIRE de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 21 décembre 2012;

- de coopter Monsieur Henry Cannell KELLY, né le 5 octobre 1955 à Douglas, Royaume-Uni, demeurant au 4, rue J-P Lanter, L-5943 Itzig, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet au 21 décembre 2012 et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale de la Société qui se tiendra en l'année 2013.

Le conseil d'administration de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur William JONES
- Monsieur Andrew John MACK
- Monsieur Michael GRIFFIN
- Monsieur Henry Cannell KELLY

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Morgan Stanley Investment Funds
Signature

Référence de publication: 2013011040/23.

(130012066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Madison Real Estate V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.

R.C.S. Luxembourg B 174.374.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the thirteenth day of December.

Before Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"MIRELF V AIV, LP", an exempted limited partnership pursuant to section 9(1) of the Exempted Limited Partnership Law (2011 Revision), incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Mourant Ozannes Corporate Services (Cayman) Limited, 94 Solaris Avenue, Camana Bay, P.O. 1348, Grand Cayman, KY1-1108, Cayman Islands, registered in the Registrar of Limited Partnerships QH-68926, acting through its General Partner, Madison International Holdings V, LLC, a limited liability company, incorporated under the laws of Delaware on November 13th 2012 by filing the Certificate of Formation with the Secretary of State of the Delaware, having its registered office at 410 Park Avenue, 10th Floor, New York, New York 10022,

here represented by Bakary Sylla, residing professionally in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal on December 3rd 2012.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

1. Form - Corporate name. This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of "MADISON REAL ESTATE V S. à r. l." (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by:

(a) the Sole Manager (as defined in Article 8.2) if the Company has at the time a Sole Manager; or

(b) the Board of Managers (as defined in Article 8.3) if the Company has at the time a Board of Managers; or

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles - including Article 13.4 - and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers as appropriate.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects.

3.1 The Company's object is to directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations;

3.2 The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means;

3.3 The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments;

3.4 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies") or any other entity, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector;

3.5 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

3.5.1 - to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;

3.5.2 - to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

3.5.3 - to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg Law.

3.6 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfill its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

5. Share capital.

5.1 The corporate capital is fixed at twenty thousand Euro (EUR 20,000.-) represented by one hundred (100) shares having each a nominal value of two hundred Euro (EUR 200.-) each (hereafter collectively referred to as the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

5.4 All Shares have equal rights subject as otherwise provided in these Articles.

5.5 The Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject as provided in the 1915 Law.

6. Indivisibility of shares.

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Transfer of shares.

7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.

7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:

7.2.1 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in general meeting;

7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law;

7.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

8. Management.

8.1 The Company will be managed by one or more managers ("Managers") who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

8.2 If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a "Sole Manager".

8.3 If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the "Board of Managers").

8.4 A Manager may be removed at any time for any reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

9. Powers of the managers.

9.1 The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.

10. Representation and Signature power.

10.1 Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the Company is validly bound or represented towards third parties by:

10.1.1 if the Company has a Sole Manager, the sole signature of the Sole Manager;

10.1.2 if the Company has more than one Manager, the sole signature of any Manager;

10.1.3 the sole signature of any person to whom such power has been delegated in accordance with Article 11.

11. Agent of the managers.

11.1 The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, any manager may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Board meetings.

12.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

12.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board

Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 12.5.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of the Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

12.6 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned.

12.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.

13. Shareholders' resolutions.

13.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

13.2 Subject as provided in Articles 13.3, 13.4 and 13.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

13.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

13.4 Subject as provided in Article 13.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.5 A resolution to dissolve the Company or to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed in accordance with Luxembourg Law.

13.6 A meeting of Shareholders (a "Shareholders' Meeting") may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

13.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

13.8 a) If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a Shareholders' Meeting provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted.

b) The majority requirement applicable to the adoption of resolutions by a Shareholders' Meeting apply mutatis mutandis to the passing of written resolutions of Shareholders. Except where required by Luxembourg Law, there shall be no quorum requirements for the passing of written resolutions of Shareholders. Written resolutions of Shareholders shall be validly passed immediately upon receipt by the Company of original copies (or copies sent by facsimile transmission or as e-mail attachments) of Shareholders' votes subject to the requirements as provided in Article 13.8. a) and the above provisions of Article 13.8 b), irrespective of whether all shareholders have voted or not.

14. Business year and Annual accounts.

14.1 The Company's financial year starts on 1st January and ends on the 31st December of each year provided that, as a transitional measure, the first financial year of the Company starts on the date of its incorporation and ends on the following 31 December 2013 (all dates inclusive).

15. Distributions on shares.

15.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.

15.3 The Sole Manager or the Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder (s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available

for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

16. Dissolution and Liquidation. The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with Luxembourg Law and Article 11.1. If at the time the Company has only one Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

17. Interpretation and Luxembourg law.

17.1 In these Articles:

17.1.1 a reference to:

- (a) one gender shall include each gender;
- (b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- (c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);
- (d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

17.1.2 the words "include" and "including" shall be deemed to be followed by the words "without limitation" and general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by words indicating a particular class of acts, matters or things or by examples falling within the general words;

17.1.3 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

17.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

Subscription - Payment

The share capital of the Company has been subscribed as follows:

Subscriber	Numbers of shares	Subscription price (EUR)
MIRELF V AIV LP	100	20,000
Total	100	20,000

All these Shares have been fully paid up in cash, so that the sum of twenty thousand Euro (EUR 20,000.-) corresponding to a share capital of twenty thousand Euro (EUR 20,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand one hundred thirty euros (EUR 1,130.-).

Extraordinary shareholder's resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named party, representing the entirety of the subscribed share capital and exercising the powers devolved to the shareholders' meeting, passed, through its proxyholder, the following resolutions:

1) The following person is appointed as Manager of the Company for an undetermined period and with immediate effect:

- Robert Kimmels, born March 4th 1969, in Breukelen (The Netherlands), with business address at 12, Rue Leandre Lacroix, L-1913 Luxembourg;

2) The Company shall have its registered office at 12, Rue Léandre, Lacroix, L-1913 Luxembourg.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a German version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, he signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahr zweitausendzweölf, am dreizehn Tag des Monats Dezember

Vor dem unterzeichnenden Notar Paul Decker, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

„MIRELF V AIV LP“, eine befreite beschränkte Partnerschaft entsprechend Section 9(1) des Exempted Limited Partnership Law (2011 Revision), nach im Cayman Islands geltendem Recht, mit beschränkter Haftung mit Sitz c/o Mourant Ozannes Corporate Services (Cayman) Limited, 94 Solaris Avenue, Camana Bay, P.O. 1348, Grand Cayman, KY1-1108, Cayman Islands, handlungsberechtigt vertreten durch ihre Komplementärin, Madison International Holdings V, LLC, eingetragen im Registrar of Limited Partnerships QH-68926, hier vertreten durch den Geschäftsführenden Direktor, Ronald M. Dickerman,

vertreten durch Bakary SYLLA, mit beruflicher Anschrift in L-1913 Luxemburg, 12, Rue Léandre Lacroix, auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht ausgestellt am 3 Dezember 2012

Die vorerwähnte Vollmacht bleibt, nach Paraphierung ne varietur durch die erschienene Partei und den beurkundenden Notar, vorliegender Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben hinterlegt zu werden.

Die Erschienene, vertreten wie oben erwähnt, ersucht den unterzeichnenden Notar, die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht (société à responsabilité limitée) wie folgt zu beurkunden:

1. Form und Name. Dieses Dokument stellt die Satzung (die "Satzung") der "MADISON REAL ESTATE V S.à r. l." (die "Gesellschaft") dar, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), welche nach den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg einschließlich des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, wie abgeändert (das "Gesetz von 1915"), gegründet wurde.

2. Gesellschaftssitz.

2.1 Der Sitz der Gesellschaft (der "Gesellschaftssitz") ist in der Stadt Luxemburg Großherzogtum Luxemburg.

2.2 Der Gesellschaftssitz kann verlegt werden:

2.2.1 innerhalb derselben Gemeinde im Großherzogtum Luxemburg durch:

(a) Beschluss des Alleingeschäftsführers (wie in Artikel 8.2 beschrieben) wenn die Gesellschaft nur einen Alleingeschäftsführer hat; oder

(b) Beschluss des Rates der Geschäftsführer der Gesellschaft (wie in Artikel 8.3 beschrieben), soweit die Gesellschaft einen Rat der Geschäftsführer besitzt; oder

2.2.2 an jeden Ort innerhalb des Großherzogtums Luxemburg (entweder innerhalb derselben Gemeinde oder nicht) durch Beschluss der Gesellschafterversammlung (der "Beschluss der Gesellschafterversammlung"), gemäß der vorliegenden Satzung - einschließlich des Artikels 13.4 - und den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg einschließlich des Gesetzes von 1915 über Handelsgesellschaften, wie abgeändert (das "Luxemburger Recht").

2.3 Sollte eine Situation eintreten oder als voraussehbar betrachtet werden, die die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder den ordnungsgemäßen Geschäftsverkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland durch außergewöhnliche Ereignisse militärischer, politischer, wirtschaftlicher, gesellschaftlicher oder sonstiger Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden; diese Maßnahmen betreffen jedoch in keiner Weise die Staatsangehörigkeit der Gesellschaft, welche ungeachtet der vorübergehenden Sitzverlegung, eine Luxemburger Gesellschaft bleibt. Der Beschluss über die vorübergehende Sitzverlegung der Gesellschaft wird durch den Alleingeschäftsführer oder, im Fall von mehreren Geschäftsführern, durch den Rat der Geschäftsführer der Gesellschaft getroffen.

2.4 Geschäftsstellen oder andere Zweigniederlassungen können sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland eröffnet werden.

3. Zweck.

3.1 Zweck der Gesellschaft ist es, auf jede Art und Weise, Anteile und Beteiligungen in Luxemburger oder fremden Unternehmen direkt oder indirekt zu erwerben, zu halten oder über diese zu verfügen und das Halten von diesen Anteilen und Beteiligungen zu verwalten, zu entwickeln und zu managen;

3.2 Die Gesellschaft kann ebenso auf jede Art und Weise direkt oder indirekt in jegliche Art von Vermögenswerten investieren, diese erwerben, halten oder über sie verfügen;

3.3 Die Gesellschaft kann immobilienbezogene Anlagen tätigen entweder durch direkte oder indirekte Beteiligungen in Tochtergesellschaften der Gesellschaft, welche solche Anlagen besitzen;

3.4 Die Gesellschaft kann ihren Tochtergesellschaften oder Gesellschaften an welchen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält oder jeder Gesellschaft, die ein direkter oder indirekter Anteilinhaber der Gesellschaft ist oder jeder Gesellschaft, die zur selben Gruppe wie die Gesellschaft gehört (im Folgenden als die "Verbundenen Gesellschaften") oder jeder anderen juristischen Person jegliche Unterstützung zukommen lassen, sei es durch Darlehen, Garantien oder auf andere Weise, wobei davon ausgegangen wird, dass die Gesellschaft keine Transaktion ohne entsprechende Erlaubnis nach Luxemburger Recht tätigt, welche eine reglementierte Tätigkeit des Finanzsektors darstellen würde;

3.5 Die Gesellschaft kann insbesondere die folgenden Transaktionen durchführen, wobei davon ausgegangen wird, dass die Gesellschaft keine Transaktion ohne entsprechende Erlaubnis nach Luxemburger Recht tätigt, welche eine reglementierte Tätigkeit des Finanzsektors darstellen würde;

3.5.1 Kredite in jeglicher Form aufnehmen und sonstige Kreditfazilitäten nutzen oder Gelder aufbringen, durch einschließlich, aber nicht ausschließlich, die Ausgabe, stets auf privater Basis, von Anleihen, Schuldscheinen, Wechseln und anderen konvertierbaren oder nicht konvertierbaren Schuldtiteln und Eigenkapitalinstrumenten, den Gebrauch von Finanzderivaten oder sonstigem;

3.5.2 Geld und Vermögensmittel der Gesellschaft vorstrecken, verleihen oder anlegen oder Kredite gewähren oder einen Schuldtitel, der von einer Luxemburger oder einer fremden juristischen Person ausgegeben wurde, zu Bedingungen, die als angemessen erachtet werden, zeichnen oder kaufen, mit oder ohne Stellung von Sicherheiten;

3.5.3 Garantien geben, Bürgschaften übernehmen oder andere Formen von Sicherheiten einräumen, entweder durch persönliche Zusage oder durch Hypothek oder Belastung über die Gesamtheit oder einen Teil der Unternehmung, der Vermögenswerte (gegenwärtige und zukünftige) oder auf andere Weise, die die Einhaltung von Verträgen oder Verpflichtungen der Gesellschaft und der Verbundenen Gesellschaften, im Rahmen und im Einklang mit den Vorschriften des Luxemburger Rechts.

3.6 Die Gesellschaft kann alle rechtlichen, kommerziellen, technischen und finanziellen Investitionen und Operationen und im generellen alle Transaktionen durchführen, welche nötig sind, um den Gesellschaftszweck zu erfüllen sowie alle Operationen ausführen, welche direkt oder indirekt für die Erfüllung des Gesellschaftszwecks in allen Bereichen wie oben beschrieben als zuträglich erachtet werden.

4. Dauer. Die Gesellschaft wird für eine unbegrenzte Zeitdauer errichtet.

5. Gesellschaftskapital.

5.1 Das Gesellschaftskapital beträgt zwanzigtausend Euro (EUR 20.000,-) eingeteilt in einhundert (100) Gesellschaftsanteile zu je zweihundert Euro (EUR 200,-) (zusammen die "Gesellschaftsanteile"). In der vorliegenden Satzung werden als "Gesellschafter" die Inhaber der Gesellschaftsanteile zum jeweiligen Zeitpunkt bezeichnet und "Gesellschafter" wird entsprechend angepasst.

5.2 Zusätzlich zum Gesellschaftskapital kann ein Aufgeldkonto (das "Aufgeldkonto") eingerichtet werden, auf welches das Aufgeld, welches für Gesellschaftsanteile eingezahlt wird, überwiesen wird. Entscheidungen über die Nutzung des Aufgeldkontos werden von dem/n Gesellschafter/n gemäß dem Gesetz von 1915 und dieser Satzung gefällt.

5.3 Die Gesellschaft kann ohne Einschränkung Eigenkapitalbeteiligungen oder anderen Beteiligungen zustimmen, ohne Gesellschaftsanteile oder andere Sicherheiten für diese Beteiligungen auszugeben und kann diese Beteiligungen einem oder mehreren Konten gutschreiben. Entscheidungen darüber, wie diese Konten zu verwenden sind, müssen von dem/n Gesellschafter/n gemäß dem Gesetz von 1915 und dieser Satzung getroffen werden. Um Zweifel auszuschließen, kann eine derartige Entscheidung, muss aber nicht, einen jeden Betrag bereitstellen, der vom Kapitalanleger eingebracht wurde.

5.4 Alle Gesellschaftsanteile haben gleiche Stimmrechte, es sei denn diese Satzung sieht etwas anderes vor.

5.5 Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes von 1915 ihre eigenen Gesellschaftsanteile zurückkaufen, zurückziehen und/oder annullieren.

6. Unteilbarkeit der Gesellschaftsanteile.

6.1 Jeder Gesellschaftsanteil ist unteilbar.

6.2 Ein Gesellschaftsanteil kann im Namen von mehr als einer Person registriert werden, sofern alle Inhaber eines Gesellschaftsanteils der Gesellschaft schriftlich mitteilen, welcher von ihnen als ihr Vertreter angesehen werden soll; die Gesellschaft wird diesen Vertreter so behandeln, als sei er der alleinige Gesellschafter bezüglich dieses Gesellschaftsanteils, einschließlich hinsichtlich Abstimmungen, Dividenden und anderen Zahlungsrechten.

7. Übertragung der Gesellschaftsanteile.

7.1 Falls die Gesellschaft einen Alleingesellschafter hat, sind die Gesellschaftsanteile frei übertragbar.

7.2 Im Falle einer Mehrzahl von Gesellschaftern:

7.2.1 Gesellschaftsanteile dürfen lediglich von Todes wegen auf Drittpersonen übertragen werden, es sei denn, Gesellschafter mit mehr als drei Viertel der Gesellschaftsanteile haben der Übertragung im Wege einer Gesellschafterversammlung zugestimmt.

7.2.2 Gesellschaftsanteile dürfen von Todes wegen nicht auf Drittpersonen übertragen werden, die keine Gesellschafter sind, es sei denn, dass entweder diejenigen Gesellschafter, die wenigstens drei Viertel der Gesellschaftsanteile der Überlebenden halten, der Übertragung zugestimmt haben, oder dass gemäß den Bestimmungen des Artikels 189 des Gesetzes von 1915 gehandelt wird.

7.2.3 Die Übertragung der Gesellschaftsanteile unterliegt den Bestimmungen der Artikel 189 und 190 des Gesetzes von 1915.

8. Geschäftsführung.

8.1 Die Geschäftsführung besteht aus einem oder mehreren Geschäftsführern ("Geschäftsführer"), die durch Beschluss der Gesellschafterversammlung gemäß Luxemburger Recht und den Bestimmungen dieser Satzung bestellt werden.

8.2 Für den Fall, dass die Gesellschaft nur über einen Geschäftsführer verfügt, wird dieser als "Alleingeschäftsführer" bezeichnet.

8.3 Für den Fall, dass die Gesellschaft über mehrere Geschäftsführer verfügt, bilden die Geschäftsführer den Rat der Geschäftsführer oder conseil de gérance (der "Rat der Geschäftsführer").

8.4 Ein Geschäftsführer kann jederzeit aus jedem Grund durch einen Beschluss der Gesellschafterversammlung gemäß dem Luxemburger Recht und den Bestimmungen dieser Satzung abberufen werden.

9. Befugnisse der Geschäftsführer.

9.1 Der Alleingeschäftsführer, wenn die Gesellschaft nur einen Geschäftsführer hat oder, im Fall von mehreren Geschäftsführern, der Rat der Geschäftsführer, kann alle Rechtsgeschäfte und Tätigkeiten vornehmen, die wichtig oder nötig sind, um den Gesellschaftszweck zu erreichen, mit Ausnahme der Befugnisse, die ausdrücklich durch das Luxemburger Recht oder durch diese Satzung der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind.

10. Rechtmässige Vertretung.

10.1 Gemäß den Vorschriften des Luxemburger Rechts und der vorliegenden Satzung, sind folgende Personen befugt, die Gesellschaft nach außen wirksam zu vertreten:

10.1.1 Wenn die Gesellschaft einen Alleingeschäftsführer hat, durch den Alleingeschäftsführer;

10.1.2 Wenn die Gesellschaft mehr als einen Geschäftsführer hat, durch die Unterschrift eines jeden Geschäftsführers;

10.1.3 Durch die alleinige Unterschrift einer Person, die gemäß Artikel 11 die Vertretungsbefugnis übertragen bekommen hat.

11. Bevollmächtigter des Alleingeschäftsführers oder des Rates der Geschäftsführer.

11.1 Der Alleingeschäftsführer oder, im Fall von mehreren Geschäftsführern, der Rat der Geschäftsführer, kann einem zu diesem Zweck berufenen Vertreter für spezifische Aufgaben Untervollmacht erteilen und bestimmt den Verantwortungsbereich und (gegebenenfalls) die Bezahlung, die Dauer und alle anderen wesentlichen Bedingungen der Vertretung.

12. Geschäftsführerversammlung.

12.1 Jeder Geschäftsführer kann die Versammlung des Rates der Geschäftsführer ("Geschäftsführerversammlung") einberufen. Der Rat der Geschäftsführer wählt einen Vorsitzenden.

12.2 Der Rat der Geschäftsführer kann während einer Geschäftsführerversammlung wirksam beraten und ohne vorherige Einberufungserfordernisse oder Einberufungsformalitäten Beschlüsse fassen, wenn alle Geschäftsführer schriftlich oder während der entsprechenden Geschäftsführerversammlung, persönlich oder durch einen ermächtigten Vertreter auf die Einberufungserfordernisse oder Einberufungsformalitäten verzichtet haben.

12.3 Jeder Geschäftsführer kann sich durch einen anderen Geschäftsführer (nicht aber irgendeine andere Person) auf einer Geschäftsführerversammlung vertreten lassen (der "Vertreter eines Geschäftsführers") um in seinem Namen an dieser Sitzung teilzunehmen, zu verhandeln, abzustimmen und all seine Funktionen auszuüben. Ein Geschäftsführer kann als Vertreter für mehrere Geschäftsführer auf einer Geschäftsführerversammlung auftreten, unter der Voraussetzung (ohne Beeinträchtigungen auf die Anwesenheitsbedingungen), dass mindestens zwei Geschäftsführer physisch auf der Geschäftsführerversammlung anwesend sind oder in persona unter der Voraussetzungen des Artikels 12.5 an der Versammlung teilnehmen.

12.4 Der Rat der Geschäftsführer kann nur wirksam beraten und Beschlüsse fassen, wenn mindestens die Mehrheit der Geschäftsführer anwesend oder vertreten ist. Die Entscheidungen des Rates der Geschäftsführer werden durch [einfache Mehrheit] getroffen.

12.5 Ein Geschäftsführer oder der Vertreter eines Geschäftsführers kann wirksam an einer Geschäftsführerversammlung via Telefon- oder Videokonferenzschaltung oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel teilnehmen, vorausgesetzt, dass alle teilnehmenden Personen während der gesamten Sitzung in der Lage sind, sich gegenseitig zu hören und zu sprechen. Eine in dieser Weise teilnehmende Person gilt als persönlich in der Sitzung anwesend, wird im Quorum mitgezählt und kann ihre Stimme abgeben. Gemäß Luxemburger Recht, gelten alle auf diese Art und Weise von den Geschäftsführern getätigten Geschäfte, zum Zwecke der vorliegenden Satzung als zulässig und wirksam in der Geschäftsführerversammlung getätigt, ungeachtet der Tatsache, dass weniger als die für eine Abstimmung vorausgesetzte Zahl der Geschäftsführer (oder deren Vertreter) physisch an einem Ort anwesend sind.

12.6 Ein schriftlicher Beschluss, der von allen Geschäftsführern (oder in Bezug auf einen Geschäftsführer, dem Vertreter des Geschäftsführers) unterzeichnet wurde, ist ordnungsgemäß und rechtskräftig, wenn er in einer ordnungsgemäß einberufenen und abgehaltenen Geschäftsführerversammlung beschlossen wurde und er kann aus einem einzigen Dokument oder verschiedenen, den gleichen Inhalt enthaltenden Dokumenten bestehen, die von oder im Namen eines oder allen betreffenden Mitgliedern des Rates der Geschäftsführer unterschrieben wurden.

12.7 Jeder in der Geschäftsführerversammlung anwesende Geschäftsführer kann die Sitzungsprotokolle der Geschäftsführerversammlung unterschreiben und die Auszüge der Sitzungsprotokolle zertifizieren.

13. Beschlüsse der Gesellschafterversammlung.

13.1 Jeder Gesellschafter hat eine Stimme für jeden Gesellschaftsanteil, den er hält.

13.2 Gemäß Artikel 13.3, 13.4 und 13.5, sind Beschlüsse der Versammlung der Gesellschafter nur dann wirksam angenommen, wenn sie von Gesellschaftern angenommen wurden, die mehr als die Hälfte der Gesellschaftsanteile halten; sofern diese Mehrheit bei der ersten Gesellschafterversammlung oder der ersten schriftlichen Konsultation nicht erreicht ist, werden die Gesellschafter ein zweites Mal mittels Einschreiben einberufen oder konsultiert, und dieser Beschluss benötigt unabhängig von der Anzahl der repräsentierten Gesellschaftsanteile die Mehrheit der abgegebenen Stimmen.

13.3 Die Änderung der Nationalität der Gesellschaft oder die Verpflichtung der Gesellschafter ihre Beteiligung an der Gesellschaft zu erhöhen, bedürfen der Einstimmigkeit der Gesellschafter.

13.4 Gemäß Artikel 13.3, können Beschlüsse von Satzungsänderungen (einschließlich der Verlegung des Gesellschaftssitzes), vorbehaltlich etwaiger gegenteiliger Regelungen, nur durch eine Mehrheit von Gesellschaftern, die mindestens drei Viertel der Gesellschaftsanteile halten, beschlossen werden.

13.5 Beschlüsse bezüglich der Auflösung der Gesellschaft, oder der Festlegung einer Liquidationsmethode der Gesellschaft und/oder der Nominierung von Liquidationsverwaltern werden im Einklang mit dem Luxemburger Recht getätigt.

13.6 Eine Gesellschafterversammlung (die "Gesellschafterversammlung") kann ohne vorherige Einberufungserfordernisse oder Einberufungsformalitäten abgehalten werden, wenn alle Gesellschafter persönlich oder deren Vertretungsberechtigte schriftlich auf die entsprechenden Einberufungserfordernisse oder Einberufungsformalitäten auf dem Schriftwege oder persönlich bzw. durch den Vertretungsberechtigten auf der entsprechenden Gesellschafterversammlung, verzichtet haben.

13.7 Ein Gesellschafter kann sich auf einer Gesellschafterversammlung durch einen schriftlich (oder per Fax, E-Mail oder ähnlichem Kommunikationsmittel) bestellten Stellvertreter oder Bevollmächtigten, der selbst kein Gesellschafter sein muss, vertreten lassen.

13.8 a) Sofern die Gesellschaft nicht mehr als fünfundzwanzig Gesellschafter hat, kann ein Beschluss der Gesellschafterversammlung durch schriftliche Abstimmung der Gesellschafter anstelle im Wege einer Gesellschafterversammlung erfolgen, vorausgesetzt, ein jeder Gesellschafter hat den genauen Wortlaut der zu fassenden Beschlüsse oder Entscheidungen erhalten

b) Die Mehrheitsanforderungen für die Beschlussfassung durch eine Gesellschafterversammlung sind mutatis mutandis auf die Durchführung von schriftlichen Beschlüssen der Gesellschafter anzuwenden. Falls nach Luxemburger Recht nichts anderes vorgesehen ist, sollen keine Quorum-Anforderungen für die Durchführung von schriftlichen Beschlüssen der Gesellschafter bestehen. Schriftliche Beschlüsse der Gesellschafter sind in dem Moment unmittelbar wirksam gefasst, in dem der Gesellschaft Originalkopien (oder Kopien, die per Faxübertragung oder als E-Mail Anhang gesendet wurden) der Gesellschafterstimmen gemäß den Regelungen in Artikel 13.8 a) und den obigen Voraussetzungen von Artikel 13.8 b) zugehen, unabhängig davon, ob alle Gesellschafter abgestimmt haben oder nicht.

14. Geschäftsjahr.

14.1 Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Januar eines jeden Jahres und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres, vorausgesetzt, dass als Übergangsbestimmung das erste Geschäftsjahr der Gesellschaft am Tag der Gründung der Gesellschaft beginnt und am folgenden 31. Dezember 2013 (alle Daten inbegriffen) endet-

15. Ausschüttungen.

15.1 Vom Nettogewinn der Gesellschaft, welcher in Übereinstimmung mit den anwendbaren rechtlichen Bestimmungen ermittelt wurde, werden fünf Prozent zur Bildung der gesetzlichen Rücklage verwendet. Diese zwingende Verpflichtung zur Bildung der Rücklage endet, wenn diese Rücklage einen Betrag erreicht hat, der einem Zehntel des Gesellschaftskapitals entspricht.

15.2 Gemäß Luxemburger Recht und dieser Satzung, soll die Ausschüttung von verfügbarem ausschüttbarem Kapital, gemäß der entsprechenden Rechte der jeweiligen Gesellschafter, durch einen Beschluss der Gesellschafterversammlung verkündet werden.

15.3 Es können Vorschüsse auf Dividenden vor Ende des Geschäftsjahres, durch Beschluss des Alleingeschäftsführers oder des Rates der Geschäftsführer anhand eines Zwischenabschlusses, welcher einen ausreichend ausschüttbaren Betrag aufweist, ausgezahlt werden, vorausgesetzt, dass (i) der Betrag der ausgeschüttet werden soll, nicht den Betrag des seit dem Ende des letzten Geschäftsjahres realisierten Gewinns, erhöht um den Gewinnvortrag und die ausschüttbaren Reserven, aber reduziert um den Verlustvortrag und um Beträge die in die gesetzliche oder satzungsmäßige Rücklage der Gesellschaft einzustellen sind, übersteigt und dass (ii) alle derart ausgeschütteten Beträge, die nicht dem tatsächlich erzielten Gewinn der Gesellschaft entsprechen, von dem/den Gesellschafter/n zurückzuzahlen sind.

16. Auflösung und Liquidation.

16.1 Die Entscheidung über die Auflösung der Gesellschaft wird von der Gesellschafterversammlung in Übereinstimmung mit dem Luxemburgischen Recht und Artikel 11.1 getroffen. Wenn die Gesellschaft nur einen Gesellschafter hat, kann dieser Gesellschafter, sich dazu entschließen die Gesellschaft aufzulösen und persönlich alle Vermögenswerte und Schulden der Gesellschaft, bekannte wie auch unbekannt, zu übernehmen.

17. Interpretation und Luxemburger recht.

17.1 In der vorliegenden Satzung: 17.1.1 Umfasst/umfassen:

(a) Personenbezeichnungen, welche aus Gründen der besseren Lesbarkeit lediglich in der männlichen oder weiblichen Form verwendet werden, auch das jeweils andere Geschlecht;

(b) (soweit sich aus dem Sachzusammenhang nichts anderes ergibt) Begriffe, die in der Einzahl verwendet werden auch die Mehrzahl und vice versa;

(c) eine "Person" sowohl ein Individuum, als auch eine Firma, eine Gesellschaft, ein Unternehmen oder ein anderes Gesellschaftsorgan, die Regierung, den Staat oder eine Staatliche Agentur oder ein Joint Venture, einen Verein, eine Partnerschaft, einen Betriebsrat oder den Arbeitnehmervertreter (mit oder ohne eigene Rechtspersönlichkeit);

(d) eine satzungsgemäße Regelung oder gesetzliche Vorschrift beinhaltet alle Änderungen und die Wiederinkraftsetzungen (mit oder ohne Änderungen) hiervon.

17.1.2 die Wörter "umfassen" und "sich auf etwas beziehen" beinhalten stillschweigend den Zusatz der Wörter "ohne Einschränkung" und allgemeinen Wörtern darf kein restriktiverer Sinn gegeben werden, auf Grund der Tatsache, dass ihnen Wörter vorangestellt sind oder ihnen folgen, die auf Handlungen, Angelegenheiten oder Sachen hinweisen oder deren Beispiele einen allgemeinen Sinn haben;

17.1.3 die Überschriften der vorliegenden Satzung haben keinen Einfluss auf deren Auslegung oder Konstruktion.

17.2 Zusätzlich zu dieser Satzung wird die Gesellschaft ebenfalls von den Bestimmungen des Luxemburger Rechts geregelt.

Zeichnung - Einzahlung

Das Gesellschaftskapital der Gesellschaft wurde wie folgt gezeichnet:

Unterzeichner	Gesellschaftsanteile	Zeichnungspreis (EUR)
MIRELF V AIV LP	100	20.000
Total	100	20.000

Alle diese Gesellschaftsanteile wurden vollständig eingezahlt, so dass die Summe von zwanzigtausend Euro (EUR 20.000,-), welche einem Gesellschaftskapital von zwanzigtausend Euro (EUR 20.000,-) entspricht, ab sofort der Gesellschaft zur Verfügung steht, was vor dem beurkundenden Notar nachgewiesen wurde.

Kostenschätzung

Die der Gesellschaft für diese Gründung entstandenen oder von ihr zu tragenden Kosten, Ausgaben, Entgelte und Gebühren jeglicher Art, belaufen sich auf ungefähr 1.130,- EUR.

Ausserordentliche Generalversammlung

Unmittelbar nach der Gesellschaftsgründung fasst die wie oben benannte Erschienene, welche das gesamte gezeichnete Gesellschaftskapital vertritt und die Befugnisse ausübt, welcher ihr durch Beschluss der Gesellschafter übertragen worden sind, durch ihren Vertreter folgende Beschlüsse:

1) Die folgende Person wird auf unbestimmte Dauer und mit sofortiger Wirkung als Geschäftsführer der Gesellschaft benannt:

- Robert Kimmels, geboren am 4. März 1969 in Breukelen, (Niederlande), geschäftsansässig in 12, Rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxemburg.

2) Als Adresse des Gesellschaftssitzes wird 12, Rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxemburg bestimmt.

WORÜBER URKUNDE, erstellt wurde zu Luxemburg, mit Datum wie eingangs erwähnt.

Der unterzeichnende Notar, welcher die englische Sprache versteht und spricht, bestätigt, dass vorliegende Urkunde in Englisch gefasst ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung und dass im Falle von Unterschieden zwischen der englischen und der deutschen Fassung die englische Fassung maßgebend ist.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den erschienenen Bevollmächtigten, hat letzterer mit Uns, dem unterzeichnenden Notar, die gegenwärtige Urkunde unterzeichnet.

Signé: B. SYLLA, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 décembre 2012. Relation: LAC/2012/60857. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Référence de publication: 2013009553/517.

(130011056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Polonia Property, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 24.622.725,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 96.617.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 11 janvier 2013 que:

1. La démission de Madame Annick Magermans, gérant de la Société à été acceptée avec effet au 08 janvier 2013; et
2. Monsieur Benoît Bauduin, né le 31 mars 1976 à Messancy Belgique, résidant professionnellement au 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, a été nommé gérant de la Société avec effet au 8 janvier 2013 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Référence de publication: 2013011107/17.

(130012109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Greenwich Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 174.353.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve.

On the fourteenth day of December.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

Mr. Christian Peter CANDY, company director, born in London (United Kingdom), on July 31, 1974, residing in MC-98000 Monaco (France), Villa Lilly Lou, 6, ruelle Sainte Devote

here represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, professionally residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing party, represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, pre-named, requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company ("société à responsabilité limitée"), as follows:

Art. 1. There is hereby established a private limited company ("société à responsabilité limitée"), which will be governed by the laws in force, namely the Companies' Act of August 10, 1915 and by the present articles of association.

Art. 2. The company's name is "Greenwich Holding S.à r.l.".

Art. 3. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving there from or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Art. 4. The registered office of the company is established in the city of Luxembourg.

The address of the registered office may be transferred within the city by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for the amendments of the articles of association.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The company is established for an unlimited duration.

Art. 6. The corporate capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares of one Euro (EUR 1.-) each.

When and as long as all the shares are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended law concerning trade companies are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own shares provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 7. The shares are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per share. If a share is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the share. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the shares encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 8. The transfer of shares inter vivos to other shareholders is free and the transfer of shares inter vivos to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital.

The transfer of shares mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the shares are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

Art. 9. Apart from its capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

Art. 10. The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

Art. 11. The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company. They have to refer to the company's inventories.

Art. 12. The company is managed and administered by one or more managers, whether shareholders or third parties. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of the category A and manager(s) of the category B.

The mandate of manager is entrusted to him/them until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

In case of a single manager, the single manager exercises the powers devolving on the board of managers, and the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the sole signature of the manager.

In case of plurality of managers, the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the joint signatures of a manager of the category A together with a manager of the category B.

The board of managers can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. Meetings of the board of managers may also be held by phone conference or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole or joint signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Art. 13. No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Art. 14. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

Art. 15. The company's financial year runs from the first of January to the thirty first of December of each year.

Art. 16. Each year, as of the thirty first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

Art. 17. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 18. The company may be supervised by one or several supervisory auditors, who need not be shareholders of the company. They will be appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

In case the number of shareholders exceeds twenty five (25), the supervision of the company must be entrusted to one or more supervisory auditor(s).

Whenever required by law or if the general meeting of shareholders so decides, the company is supervised by one or several approved statutory auditors in lieu of the supervisory auditor(s).

The approved statutory auditors are appointed, pursuant to the related legal provisions, either by the general meeting of shareholders or by the board of managers.

The approved statutory auditors shall fulfil all the duties set forth by the related law.

The supervisory auditors and the approved statutory auditors may be re-appointed.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company.

Each year five percent (5 %) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reasons the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 20. In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the shares they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 21. With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

Art. 22. Any litigation, which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Transitory dispositions

The first fiscal year will begin now and will end on December 31, 2013.

Subscription and Payment

The articles of association having thus been established, the appearing party, duly represented, declares to subscribe all the twelve thousand and five hundred (12,500) shares of one Euro (EUR 1.-) each.

All the twelve thousand and five hundred (12,500) shares have been paid up in cash to the extent of one hundred percent (100%) so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder representing the entire corporate capital has taken the following resolutions:

First resolution

The following persons are appointed as manager of the category A and managers of the category B for an unlimited duration:

Manager of the category A:

- Mr. Steven Miles SMITH, company director, born in Redruth (United Kingdom), on June 24, 1959, residing at GY2 4RB St Sampsons (Guernsey), Hawkesbury, Braye du Val.

Managers of the category B:

- Mrs. Valérie PECHON, company director, born in Caracas (Venezuela), on November 10, 1975, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte and

- Mr. Sébastien ANDRE, company director, born in Metz (France), on October 29, 1974, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Second resolution

The registered office of the company is established at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Declaration

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up at Esch-sur-Alzette on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze.

Le quatorze décembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé.

A COMPARU:

Monsieur Christian Peter CANDY, administrateur de sociétés, né à Londres (Royaume-Uni), le 31 juillet 1974, demeurant à MC-98000 Monaco (France), Villa Lilly Lou, 6, ruelle Sainte Devote,

ici représenté par Madame Sofia AFONSO DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le comparant, représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, pré-nommée, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par la présente:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de "Greenwich Holding S.à r.l."

Art. 3. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la ville par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Dans le cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la loi modifiée sur les sociétés commerciales sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des associés sont libres et les cessions de parts entre vifs à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social. Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait

l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composés de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B.

Le mandat de gérant lui/leur est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

En cas de gérant unique, le gérant unique exercera les pouvoirs dévolus au conseil de gérance, et la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

En cas de pluralité de gérants, la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A ensemble avec un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut également être réuni par conférence téléphonique, par vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à tous les participants de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire en donnant son accord par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble de ces documents constituera le procès-verbal justifiant de l'adoption de la résolution.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles ou conjointes, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 13. Tout gérant ne contracte, en raison de sa fonction aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 15. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. La société peut être surveillée par un ou plusieurs commissaires, lesquels ne seront pas nécessairement associés de la société. Ils seront nommés par l'assemblée générale, qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Si le nombre des associés dépasse vingt-cinq (25), la surveillance de la société doit être confiée à un ou plusieurs commissaire(s).

Chaque fois que la loi le requiert ou si l'assemblée générale le souhaite, la société est contrôlée par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés à la place du (des) commissaire(s).

Les réviseurs d'entreprises agréés sont nommés, selon les stipulations légales afférentes, soit par l'assemblée générale, soit par le conseil de gérance.

Les réviseurs d'entreprises agréés remplissent toutes les tâches prévues par la loi afférente.

Les commissaires et les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être réélus.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 20. En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 22. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2013.

Souscription et Paiement

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, le comparant, dûment représenté, déclare souscrire à toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les personnes suivantes sont nommées gérant de catégorie A et gérants de catégorie B pour une durée indéterminée:

Gérant de catégorie A:

- Monsieur Steven Miles SMITH, administrateur de sociétés, né à Redruth (Royaume-Uni), le 24 juin 1959, demeurant à GY2 4RB St Sampsons (Guernsey), Hawkesbury, Braye du Val.

Gérants de catégorie B:

- Madame Valérie PECHON, administrateur de sociétés, née à Caracas (Vénézuéla), le 10 novembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte et

- Monsieur Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 29 octobre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Deuxième résolution

Le siège social est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais et le français, déclare par la présente, qu'à la demande du comparant, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande du même comparant et en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu au notaire par ses nom, prénom, état civil et domicile, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17331. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013009377/361.

(130010669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Somes Investments S.à r.l. S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 168.535.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 10 octobre 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 9 novembre 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013011172/13.

(130012219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Parlay Finance Company S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 61.785.

In the year two thousand twelve, on the twenty-first day of December.

Before the undersigned Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Hansa Mercator Ltd., a limited company, incorporated and existing under the laws of the Cyprus, with registered office at 35, Theklas Lysiotis Street, Eagle Star House, 6th Floor, 3030 Limassol, Cyprus and registered with the Registrar of companies number HE 168496 (the Sole Shareholder),

acting in its capacity of Sole Shareholder of Parlay Finance Company S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 61785 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on 30 October 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) on February 26, 1998 under number 121.

The articles of association (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of notary Gérard Lecuit, prenamed on 12 September 2002, published on 15 November 2002 in the Mémorial number 1643.

The Sole Shareholder is represented at the meeting by Sébastien Pêcheux, private employee, with professional address at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal given, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.
- II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1- To adapt the Company's Articles of Incorporation to those of a société anonyme unipersonnelle and in particular articles 1, 6, 7, 9, 10 and 13 of the Company's Articles of Incorporation.

2- Acceptance of the resignation of the two directors Mr. Axel Rust and of Mr. Marcel Stephany.

3- Grant of discharge to Mr. Axel Rust and to Mr. Marcel Stephany.

4- Confirmation of Mr. Matthijs Bogers as sole director.

5- Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to adapt the Company's Articles of Incorporation to those of a société anonyme unipersonnelle and in particular articles 1, 6, 8, 9, 10 and 13 of the Company's Articles of Incorporation, so that they will henceforth read as follows:

Art. 1. There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of PARLAY FINANCE COMPANY S.A.

The corporation may have one shareholder or several shareholders. For so long as the corporation has a Sole Shareholder, the corporation may be managed by a Sole Director only who does not need to be a shareholder of the corporation.

The corporation will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 6. The corporation shall be managed by a Board of Directors, composed of not less than three (3) members, who need not be shareholders (the "Board of Directors"). If the corporation has only one (1) shareholder, the Board of Directors may be composed of only one (1) member.

The members of the Board of Directors will be elected by the general meeting of shareholders which will determine their number, for a period not exceeding six (6) years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders.

When a legal person is appointed as a director of the corporation, the legal entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the legal entity as Sole Director or as member of the Board of Directors in accordance with article 51bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining directors may elect by co-optation a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders, which shall ratify such co-optation or elect a new member of the Board of Directors instead.

The shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the corporation.

In these Articles, any reference to the Board of Directors shall be, mutatis mutandis, a reference to the Sole Director (in the case that the corporation has only one director) as long as the corporation has only one shareholder.

Art. 7. two additional paragraphs at the end of the article. Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the Directors' Board meetings.

Art. 9. The corporation will further be bound towards third parties by the signature of the managing director or by the signature of the sole director if the corporation has only one (1) shareholder or by the joint signatures of two (2) directors if the corporation has more than one shareholder

The corporation will also be bound by the sole signature of any person to whom special power has been delegated by the director(s), but only within the limits of such special power.

Art. 10. (cancelation of the last sentence of the second paragraph and Cancellation of the last paragraph). The Board of directors may delegate its powers for the conduct of the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

The Board of directors may also commit the management of all or part of the affairs of the corporation to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders.

Art. 13. one additional paragraph at the end of the article. In the case of a sole shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders pursuant to the Law of August 10, 1915 as amended.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept the resignation of the two directors Mr. Axel Rust and of Mr. Marcel Stephany.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to grant discharge to Mr. Axel Rust and to Mr. Marcel Stephany for their duties as directors

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to confirm the mandate of Mr. Matthijs Bogers as sole director of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated to be approximately EUR 1,200.

Powers

The appearing person does hereby grant power to any clerk and / or employee of the firm of the undersigned notary, acting individually, in order to document and sign any deed of amendment (typing error(s)) to the present deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Senningerberg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-et-unième jour de décembre.

par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A Comparu:

Hansa Mercator Ltd., une "limited company", dûment constituée sous le droit Chypriotes, ayant son siège social au 35, Theklas Lysiotis Street, Eagle Star House, 6th Floor, 3030 Limassol, Chypre et immatriculée auprès du "Registrar of companies" sous le numéro HE 168496 ("Actionnaire Unique")

agissant en sa qualité d'Actionnaire Unique de Parlay Finance Company S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 61785, par un acte notarié du 30 octobre 1997 de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, publié le 26 février 1998 dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial), sous le numéro 121.

Les statuts (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié du 12 septembre 2002 dudit notaire Gérard Lecuit, publié le 15 novembre 2002 au Mémorial numéro 1643.

L'Actionnaire Unique est représenté à l'assemblée par Monsieur Sébastien Pêcheux, employé privé, avec adresse professionnelle au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé qui, paraphée ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps à l'administration de l'enregistrement.

L'Actionnaire Unique a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'Actionnaire Unique détient toutes les actions dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1) Adaptation des Statuts de la Société à ceux d'une société anonyme unipersonnelle, emportant modification en particulier des articles 1, 6, 7, 9, 10 et 13 des Statuts.

2) Acceptation de la démission de deux administrateurs et administrateurs-délégués Monsieur Axel Rust et Monsieur Marcel Stephany.

3) Décharge à donner à Monsieur Axel Rust et à Monsieur Marcel Stephany.

4) Confirmation de Monsieur Matthijs BOGERS en tant qu'administrateur unique.

III. Que l'Actionnaire Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'adapter les statuts de la Société à ceux d'une société anonyme unipersonnelle.

L'Associé Unique décide en conséquence de modifier les articles 1, 6, 7, 9, 10 et 13 des statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de PARLAY FINANCE COMPANY S.A.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la société n'a qu'un actionnaire unique, la société peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'Associé Unique de la Société.

La société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Associé Unique.

Art. 6. L'Actionnaire Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non (le "Conseil d'Administration"). Si la Société ne comporte qu'un seul actionnaire, le Conseil d'Administration peut être composé d'un (1) seul membre.

Les membres du Conseil d'Administration seront nommés pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leur nombre, et ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, à travers une résolution adoptée par l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

En cas de vacance d'un poste au Conseil d'Administration, les administrateurs restants ont le droit d'élire par cooptation un autre administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale, qui devra ratifier ladite cooptation ou élire un nouveau membre du Conseil d'Administration.

Les actionnaires ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la société.

Dans ces statuts, toute référence au conseil d'administration sera, mutatis mutandis, une référence à l'administrateur unique (dans l'hypothèse où la société n'a qu'un seul administrateur) tant que la société a un associé unique.

Art. 2. Paragraphes additionnels en fin d'article. Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion est retransmise en direct et (iv) les membres du conseil d'administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique.

Art. 9. La Société sera engagée envers les tiers partis, soit par la signature du délégué du conseil, soit par la signature de l'administrateur unique de la Société, si elle a un (1) actionnaire soit par les signatures conjointes de deux (2) administrateurs si la Société a plus d'un actionnaire

la Société sera également engagée par la signature à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. (suppression de la dernière phrase du second paragraphe et Suppression du dernier paragraphe). Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs.

Art. 13. Paragraphe additionnel. S'il y a seulement un actionnaire, l'Associé Unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

Deuxième résolution

L'Associé Unique accepte la démission des deux administrateurs Monsieur Axel Rust et Monsieur Marcel Stéphany.

Troisième résolution

L'Associé Unique donne décharge à Monsieur Axel Rust et Monsieur Marcel Stéphany pour l'exercice de leur mandat en tant qu'administrateurs.

Quatrième résolution

L'Associé Unique confirme Monsieur Matthijs Bogers en tant qu'administrateur unique.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 1.200.

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe (s)) au présent acte.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ce dernier a signé avec le notaire le présent acte en original.
Signé: Sébastien Pêcheux, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 02 janvier 2013. LAC / 2013 / 221. Reçu 75,- €.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 janvier 2013.

Référence de publication: 2013009628/203.

(130010938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Foragedon S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 51, rue Romain Fandel.

R.C.S. Luxembourg B 107.854.

Le siège social de l'associé unique, ARIA INVEST S.A., est désormais le suivant:

51, rue Romain Fandel, L - 4149 Esch-sur-Alzette

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Référence de publication: 2013012212/11.

(130014190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Fendi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 76.233.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 314 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2011 de sa société mère, LVMH, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Référence de publication: 2013012201/12.

(130014179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Exfiro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 16.468.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013012192/10.

(130013879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Fine Vitamins S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 69.265.

Par décision du Conseil d'Administration tenu par voie circulaire, Monsieur Joan SANROMA TORNE, 92C/ Prat de la Creu, Andorra La Velia, Andorre, a été coopté au Conseil d'Administration avec effet au 28 décembre 2012 en remplacement de Madame Pilar SANROMA VIRGILI, Administrateur A démissionnaire.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 31 décembre 2012, la cooptation de Monsieur Joan SANROMA TORNE au poste d'Administrateur de catégorie A et la démission de Madame Pilar SANROMA VIRGILI, Administrateur de catégorie A démissionnaire ont été ratifiées.

Le mandat de l'Administrateur de catégorie A définitivement élu, s'achèvera avec ceux des autres Administrateurs à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

Luxembourg, le 23.02.2013.

Pour: FINE VITAMINS S.A. SPF

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Cindy Szabo

Référence de publication: 2013012206/21.

(130014435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Event Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Bertrange, 209, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 70.369.

Les comptes annuels au 31/12/2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013012189/10.

(130014215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Event Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Bertrange, 209, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 70.369.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013012188/10.

(130014214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Exfiro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 16.468.

Le bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013012191/10.

(130013878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Estica S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 104.913.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un gérant

Référence de publication: 2013012184/11.

(130014571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Ellipse S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 27.320.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement de la société ELLIPSE S.A. qui s'est tenue en date du 18 janvier 2013.

- L'Assemblée décide de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes en fonction pour une nouvelle durée de 1 an, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2013.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013012172/13.

(130013852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

FrameArt Media S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Merttert, 51, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 154.638.

—
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG CONSULT S.A.R.L.

EXPERT COMPTABLE - FIDUCIAIRE

31, OP DER HECKMILL - L-6783 GREVENMACHER

Signature

Référence de publication: 2013012197/13.

(130014053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Fuente Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 17, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 149.906.

—
Le Bilan au 31 DECEMBRE 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013012215/10.

(130014562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Génaveh S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 281, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 109.466.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 22 janvier 2012.

Un mandataire

Référence de publication: 2013012216/11.

(130013999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Fuente Invest Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 17, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 149.904.

—
Le Bilan au 31 DECEMBRE 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2013012214/10.

(130014097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Elettra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 246, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 110.344.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22/01/2013.

Référence de publication: 2013012170/10.

(130013860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Frobi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4750 Pétange, 19, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 97.768.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement commercial VI n°1406 du 22 novembre 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société FROBI S.à r.l.

Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Pour extrait conforme

Laurent Bizzotto

Le liquidateur

Référence de publication: 2013012213/15.

(130013899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

GateSecure S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5811 Fentange, 136, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 151.649.

- Gegründet am 23. Februar 2010, gemäß Urkunde des Notars Emile SCHLESSER, Notar mit Amts-Sitz in L-LUXEMBURG, veröffentlicht im Memorial, Recueil Special C n° 762 vom 13. April 2010.

- Zum letzten mal geändert am 09. Februar 2012, gemäß Urkunde des Notars Emile SCHLESSER, Notar mit Amts-Sitz in L-LUXEMBURG, veröffentlicht im Memorial, Recueil Special C n° 843 vom 30. März 2012.

Als Folge des Widerrufs von Herrn Sebastian Glöckner, wurde ins Generalversammlung vom 17. Januar 2013 beschlossen Herrn Sascha Beyer, wohnhaft in 6, Hausheckweg - 47906 kempen - Deutschland, als Mitglied des Verwaltungsrats der Gesellschaft und als Delegierter des Verwaltungsrats der Gesellschaft zu ernennen und dies mit Wirkung ab dem 18. Januar 2013.

Das Mandat endet am 31. Dezember 2014.

Herr Beyer kann damit durch seine Einzelunterschrift die Gesellschaft rechtsgültig verpflichten.

Die Generalversammlung vom 26. Oktober 2012 hat beschlossen Herrn Christoph Berger wohnhaft in 16, Friesenplatz - 50672 Köln - Deutschland, als Mitglied des Verwaltungsrats zu ernennen.

Das Mandat endet sofort nach der jährlichen Hauptversammlung des Jahres 2017.

Luxemburg, den 22. Januar 2013.

Référence de publication: 2013012218/21.

(130014271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

**Westenwind S.à r.l. & Cie S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque,
(anc. Steinberg Capital S.C.A., SICAR).**

Capital social: EUR 1.790.554,08.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 131.390.

Le bilan au 31 décembre 2010 accompagné de l'extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue le 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Cette version remplace la version déposée initialement sous le numéro de dépôt au RCS L130002864.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WESTENWIND S.à r.l. & CIE S.C.A., SICAR

Société en Commandite par Actions Sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque
(anc. Steinberg Capital S.C.A., SICAR)

WESTENWIND S.à r.l.

Signature

Associé Gérant Commandité

Référence de publication: 2013012621/18.

(130014084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Vincent S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.
R.C.S. Luxembourg B 37.532.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 23 janvier 2013.

Référence de publication: 2013012619/10.

(130014308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Zambon Advance Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 89.724.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ZAMBON ADVANCE LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2013012636/10.

(130014494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Zuriel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 46.946.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013012638/10.

(130014003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Tiara S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 100.723.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'administration

Référence de publication: 2013012591/10.

(130014375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

World Cosmetics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 114.133.

Par le présent avis, la Société informe les tiers du changement suivant concernant son administrateur:

- La nouvelle adresse professionnelle de Monsieur John Mowinckel, Administrateur, est le 375 Park Avenue, Suite 1502, New York, 10152, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2013012631/14.

(130014140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Sun Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 79.438.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013012565/10.

(130014395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Speraconsult S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 67.569.

Le siège social de la société SPERACONSULT SA R.C. Luxembourg B 67569 à l'adresse L-6686 Mertert 51, route de Wasserbillig a été dénoncé avec effet au 31/12/2012.

OKAM S.A.

Le domiciliataire

Référence de publication: 2013012559/10.

(130014122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Wilkes S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 78.236.

1. Suite à la démission de Monsieur Carlo SCHLESSER avec effet au 31 décembre 2012, le Conseil d'Administration décide de coopter Madame Stéphanie COLLEAUX, employée privée demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L - 2086 Luxembourg, en son remplacement. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale de 2018. Cette cooptation sera ratifiée lors de la prochaine Assemblée Générale.

Luxembourg, le 8 janvier 2013.

A. RENARD / F. LANNERS

Administrateur et Président du Conseil d'Administration / Administrateur

Référence de publication: 2013012630/14.

(130014277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.
